



**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 Février 2022

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D22.009

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), VALENTIN Denis, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), VALENTIN, Christine (pouvoir donné à MALZAC Claude), POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CAYREL Jean-Claude, CROUZET Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à BONICEL Pascale), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D22.009: ELABORATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION EN VUE DE LA REPRISE DE L'ACTIVITE D'ACCUEIL DE DECHETS D'AMIANTE LIE A DES MATERIAUX INERTES

Vu la délibération n°13/86 de la Communauté de Communes du Causse du Masegros en date 15 novembre 2013 portant sur le dossier de régularisation en vue de la poursuite de l'activité d'accueil de déchets d'amiante liée à des matériaux inertes au sein de la déchèterie,

Vu la délibération n°14/111 de la Communauté de Communes du Causse du Masegros en date 22 octobre 2014 portant sur l'implantation d'un piézomètre et

l'accompagnement pour la gestion de l'installation de stockage de déchets inertes au titre du dossier de régularisation en vue de la poursuite de l'activité d'accueil de déchets d'amiante liée à des matériaux inertes au sein de l'installation de stockage de déchets inertes de la Baraque de Trémolet,

Vu la délibération D17.103 en date du 19/06/2017 de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, portant sur la régularisation de l'accueil de l'amiante dans l'ISDI de la déchetterie de la Baraque de Trémolet,

Vu la délibération D17.112 en date du 03/08/2017 de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, portant sur le projet d'accueil d'amiante à la déchetterie de Trémolet,

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il apparaît nécessaire que la Communauté de Communes puisse se mettre en conformité pour pouvoir accueillir les déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante lié au sein de l'ISDI de Trémolet.

Il donne la parole à M. Jean-Paul POURQUIER, Vice-Président en charge de la Commission « Collecte et traitement des déchets ménagers, déchets assimilés et gestion des déchetteries » afin qu'il présente ce dossier.

Il précise qu'en effet, ce service d'accueil d'amiante lié viserait à répondre à une réelle demande locale, et c'est également une demande récurrente des Chambres Consulaires pour leurs adhérents..

Aussi, afin d'envisager la faisabilité de ce projet, une réunion avec les services de la DREAL a été programmée début janvier en présence de Monsieur Jean-Claude SALEIL, Président de la Communauté de Communes, de Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Vice-Président, et des services techniques.

L'estimatif du projet s'élève aujourd'hui à 85 000 € H.T et se décompose de la manière suivante :

Études / Accompagnement

Description	Montant H.T.
Volet technique - Reprise du projet en intégrant la nouvelle réglementation, modification du dossier	3 000.00 €
Volet réglementaire – reprise du dossier réglementaire selon échange et attentes de la DREAL - Dossier d'autorisation à produire	30 000.00 €
Maitrise d'œuvre Amiante (suivi des travaux)	6 000.00 €
Réunion sur site de cadrage avec la DREAL	1 000.00 €
Frais Divers - Gestion administrative des procédures	3 500.00 €
Prélèvement et analyses des eaux en cas de présence d'eaux	1 500.00 €

Aménagement des sites (Amiante)

Description	Montant H.T.
Aménagement pour le stockage amiante	40 000.00 €

TOTAL : 85 000 € H.T.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après avoir délibéré,

CONSIDERANT le soutien des Chambres Consulaires,

APPROUVE le projet de demande d'autorisation en vue de la reprise de l'activité d'accueil de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes au sein de l'ISDI de Trémolet pour un montant estimatif de 85 000.00 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Président à lancer une consultation d'un Cabinet Conseil en Assistance à Maîtrise d'Oeuvre qualifié en vue d'élaborer le dossier réglementaire et à signer le marché afférent.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

AUTORISE Monsieur Le Président ou M. le Vice-Président à solliciter les aides susceptibles d'être accordées (au taux maximum), auprès de l'Etat au titre de la DETR , de l'ADEME, de la Région Occitanie, et du Conseil Départemental de la Lozère, en vue de pouvoir mener à bien ce projet.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 15 février 2022,

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Jean-Claude SALEIL